

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Délibération n° :

DL24/2024

Objet :

Appel à projets
participatif 2023/2024 –
attribution des
participations

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **26**
VOTANTS : **29**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ;
M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ;
M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL24/2024
Appel à projet participatif 2023/2024 – attribution des participations

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la note de présentation,

Vu la délibération DL 54/2023 du 12 octobre 2023 autorisant le lancement de l'appel à projets participatif – édition 2023/2024 – et approuvant son règlement intérieur,

Considérant la volonté du SIOM de développer un outil de démocratie participative permettant aux habitants du territoire d'être acteurs dans la prévention des déchets,

Considérant le classement des projets lauréats suite au résultat des votes de la plateforme dédiée à l'appel à projets participatif,

Considérant les règles d'attribution des participations définies dans le règlement de l'appel à projets participatif du SIOM de la Vallée de Chevreuse – édition 2023/2024 –,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 5000 € à l'association l'Académie du Recyclage et de la Réparation, et à signer tout document y afférant.
2. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 5000 € à l'association OSE ZD, et à signer tout document y afférant.
3. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 4000 € à l'association Orsay en Transition, et à signer tout document y afférant.
4. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 3000 € à l'association Récup Vélo, et à signer tout document y afférant.
5. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 2500 € à l'entreprise ESR Nature, et à signer tout document y afférant.
6. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 2000 € à l'entreprise WASTETIDE, et à signer tout document y afférant.
7. **Autorise** le Président du SIOM à attribuer une subvention de 1000 € à l'association Tiers Lieu l'Ebullition, et à signer tout document y afférant.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024
Affichée le : - 2 JUIL. 2024

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL24_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Appel à projets participatif 2023/2024 - attribution des participations
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL24_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240702-DL24_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1020
<i>nom original:</i> Note présentation dl 24 2024.pdf	application/pdf	114250
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20240702-DL24_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	114250
<i>nom original:</i> dl 24 2024.pdf	application/pdf	322880
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20240702-DL24_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322880

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h28min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h30min21s	l'enveloppe 1057666 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h36min22s	
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h40min56s	Reçu par le miat le 2024-07-02